

Reçu le 22 SEP. 2010

Echallens, le 22 septembre 2010

Au Conseil communal
de et à 1040 Echallens

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n°13-2010
concernant l'octroi d'un crédit destiné au financement des travaux de
réfection de la place de parc inférieure du Château, d'abattage des arbres
centraux et de plantation de nouvelles essences.**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée d'étudier le préavis concernant l'octroi d'un crédit destiné au financement des travaux de réfection de la place de parc inférieure du Château, d'abattage des arbres centraux et de plantation de nouvelles essences s'est réunie le 14 septembre 2010. Elle était composée de M Stéphane Léopizzi, de Mme Valérie Kaltenrieder suppléante, et du sous-signé rapporteur. M. Christian Antonucci, membre, absent n'a pas pu fonctionner.

Le rapporteur a rencontré M. Jean-Marc Decrauzat, municipal, qui a répondu aux questions de la commission.

Historique

Cette place, aménagée depuis plus de 50 ans est harmonieusement boisée d'arbres plantés dans les années 1930-1940. Les essences situées au centre du parking sont en piteux état, un arbre a dû être scié l'an passé. Le revêtement bitumineux présente des déformations dues aux racines.

Travaux envisagés

Les travaux envisagés par la Municipalité sont l'abattage de ces 4 arbres malades et de les remplacer par 4 nouvelles essences selon le principe appliqué sur la place de l'Hôtel de Ville, soit par la mise en place de fosses à arbres et grilles de protection. Entre chaque arbre, il est prévu de créer une plate-bande d'arbustes entre des bordures de pierre en remplacement des piquets existants.

Au nord de la place, une lignée de pavés en pierre naturelle viendra délimiter la surface de roulement et le pré, des bornes en granit remplaceront les pieux en métal et les chaînes.

Compte tenu de l'ampleur des travaux envisagés, la réfection complète du revêtement bitumineux est envisagée. Les bornes en granit et les grilles de protection des troncs d'arbres proviennent de récupération mais sont encore en parfait état.

Vu ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les

Conclusions

suivantes :

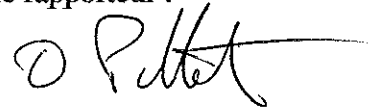
Le Conseil communal d'Echallens

vu le préavis municipal n° 13-2010 du 30 août 2010 ;
ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux envisagés ;
de lui accorder le crédit nécessaire à hauteur de Fr. 115 000.-, montant qui sera prélevé sur les liquidités courantes ;
d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans, par le compte n° 230.3311.0.

Au nom de la commission
le rapporteur :



D.Pittet